

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2013 à 21 h 00

PRESENTS : Alain Lescoules, Jean-Claude Le Borgne, Jacques Pérès, Jean-Daniel Haurine, Catti Houle, Marie-Cécile Pontiès, Séverine Lauberton, Elisabeth Pourtet, Jean-Bernard Carrère

EXCUSES : Michel Gangnet (procuration à Marie-Cécile Pontiès)
Jacques Dussoutour (procuration à Jean-Bernard Carrère)
Bernard Dhoudain (procuration à Jacques Pérès)
Henri Castagné (procuration à Jean-Claude Le Borgne)
Jean-Louis Bareilles (procuration à Alain Lescoules)

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est indiqué aux conseillers municipaux qu'un autre conseil municipal se tiendra le lundi 4 novembre 2013 à 18h00 pour attribuer les lots des travaux de remise en état de l'office du tourisme et de la voirie de Soucastets, après la crue.

1) La remise en état des locaux de l'office du tourisme

A. Mission de maîtrise d'œuvre

Il faut une intervention rapide pour permettre à l'office de tourisme et à la régie de Luz-Ardiden de fonctionner correctement pendant la saison d'hiver.

D'autre part, la partie basse ayant été entièrement dévastée, il est prévu d'y installer la billetterie de la station pour redonner de l'espace au hall de l'office du tourisme et séparer les clientèles.

Pour cette réorganisation, il est préférable de s'adresser à un maître d'œuvre qui intégrera aussi dans sa mission la mise aux normes handicap des toilettes publiques et l'installation d'une climatisation dans les bureaux de l'office du tourisme et de la régie au premier étage. L'enveloppe des travaux a été estimée à 110 000 € HT.

Monsieur le maire propose de faire appel à Monsieur Cassou architecte pour la maîtrise d'œuvre, celui-ci s'engageant à tout mettre en œuvre pour respecter les délais : 2 mois.

La proposition d'honoraires de Monsieur Cassou pour une mission complète avec OPC est de 12 100 € HT soit 11%.

La majeure partie de ces travaux sera indemnisée par l'assurance de la commune ; le coût des améliorations apportées comme la climatisation sera à facturer par la commune à l'Office du Tourisme et à Luz Ardiden.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec monsieur Cassou.

B. Mission de contrôle technique

Une consultation a été lancée. 5 offres ont été reçues. Il est proposé de retenir Socotec pour un coût de 1 980 € HT.

C. Mission S.P.S

8 offres ont été reçues. Il est proposé de retenir la moins disante, soit JConsultant (Bordères sur Echez) pour 655 € HT.

2) Assurance pour les risques statutaires du personnel (décès et accidents imputables au service, longue maladie, maladie longue durée, maladie ordinaire, adoption, maternité et paternité)

La consultation a été menée par le Centre de Gestion (CDG65) pour un contrat groupe. Le centre de gestion a décidé de retenir Axa/Gras Savoye pour 4 ans avec résiliation possible chaque année sous condition d'un préavis de 6 mois.

Les cotisations sont de 4,67 % pour les agents CNRACL et 1,18 % pour les autres.

Le conseil municipal décide de souscrire cette assurance, plus intéressante que les conditions actuelles depuis le relèvement des taux de l'ancien assureur (la SMACL).

3) Décisions modificatives

Ces décisions sont imputables à la crue qui a provoqué des dépenses de fonctionnement et d'investissement bien sûr non prévues.

Dans un premier temps, une partie des recettes affichées face aux dépenses provient de l'assurance de la commune, la SMACL, qui a débloqué une enveloppe de 150 000 € dont 135 000 € sont affectés au budget principal et 15 000 € au budget assainissement.

Quand les arrêtés de subventions « catastrophe naturelle » arriveront, de nouveaux ajustements budgétaires seront opérés.

A. Budget principal

En recettes, il y a donc principalement les 135 000 € évoqués plus haut et le montant de la région de 433 958 €. Le total est de 568 958,00 €.

En dépenses d'investissement, on trouve les travaux à réaliser de façon urgente : l'office de tourisme, la voirie de Soucastets, et le parking du Bastan pour un total TTC de 481 000 €, et enfin 100 000 € inscrits en dépenses de fonctionnement exceptionnelles dues à la crue. La subvention versée au CCAS est diminuée de 5 774 €.

B. Budget eau – Décision modificative n°2

Les dépenses liées à la crue (5 000 €) seront couvertes par une diminution des dotations en provision.

C. Budget annexe assainissement – Décision modificative n°2

Les dépenses liées à la crue (15 000 €) sont couvertes par une affectation de l'enveloppe d'urgence versée par l'assurance.

D. Budget CCAS – Décision modificative n°1

Les dépenses et recettes sont diminuées de 1 560 €.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est diminuée de 5 774 €.

On constate en recette 4 900 € de dons.

E. Budget de l'Yse

L'objectif prioritaire est de redémarrer la microcentrale ce qui suppose de changer 700 ml de conduite avec des accès à rétablir.

Compte tenu des échéanciers de paiement prévus par le groupement, il est prévu 1 300 000 € HT de dépenses. Le financement sera assuré par un emprunt d'un même montant.

L'ensemble de ces décisions modificatives est approuvé.

4) Création d'une régie de recettes pour les dons versés en raison de la crue

Il est prévu la création d'une régie de recettes sur le budget principal pour les dons versés par les collectivités partenaires Hochberg, Villenave d'Ornon, Lormont...) car les dons versés sur le CCAS ne peuvent pas ensuite être transférés au budget principal.

Le conseil municipal donne son accord.

5) Déclassement du chemin rural dit de la Hourcade dans la traversée de la propriété de Monsieur Mateu

Monsieur le maire rappelle l'enquête publique qui s'est tenue du 30 septembre au 14 octobre 2013 pour le déclassement du tronçon du chemin dit de la Hourcade.

Il donne lecture du rapport du commissaire enquêteur, monsieur Joël Souberbielle.

Celui-ci émet un avis favorable au déclassement de cette portion de chemin considérant :

D'une part :

- la désaffectation totale de la portion de chemin dit de la Hourcade dans sa traversée de la propriété Mateu entre les parcelles 126 et 127
- le non-débouché de ce chemin sur la départementale en raison du talus érigé lors de la réalisation de la départementale 146 allant au hameau des Astès
- l'existence d'un autre chemin le long de l'Yse qui permet la circulation des piétons du centre de Luz, Pont de l'égalité, au hameau de Villenave.

D'autre part :

- l'absence totale de remarques de la population, et donc la non-opposition de celle-ci au projet de déclassement.

6) Modification simplifiée du POS

Cette modification concerne le déplacement sur la même parcelle (AC 210 en zone UB), et pour la même superficie de l'emplacement réservé n°17.

Cela permettra une future liaison routière avec Esterre.

L'enquête publique durera un mois avec registre et dossier mis à disposition du public, et notification aux personnes publiques associées mais ne requiert pas de commissaire enquêteur.

7) Aménagement d'une salle de relaxation aux Thermes

Le projet a été présenté au Pôle Touristique pour un montant de 45 000 € HT et va bénéficier de 50 % de subvention du Conseil Général et de la Région.

Monsieur le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Vernet économiste pour un montant de 6 500 € HT, et la mission SPS à Monsieur Jean-Jacques Prattedessus pour 960 € HT. Le conseil municipal donne son accord.

8) Demande d'une subvention au titre du FAR 2013

Cette année la commune de Luz pourrait bénéficier d'une aide du FAR au titre de l'entretien de la voirie (fonctionnement). Monsieur le maire propose d'affecter cette subvention de 7 622 € aux travaux de remise en état de la voirie confiés cette année à SBTP pour 37 986 € HT.

9) Prolongation du contrat de Madame Pauline Mendez - Thermes

Il est proposé de reconduire le contrat de commercial de l'établissement Luzéa de Madame Pauline Mendez pour une durée de 1 an.

10) Divers

A. Affaire Jean-Michel Gabriel

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur Raymond Bayle qui s'engage à faire mention dans le prochain compte rendu de la CSVB de la proposition de la commune de Luz de porter le bail à 10 ans pour les terrains que Jean-Michel Gabriel souhaitait acheter à la CSVB sur la commune de Sazos.

Monsieur le maire demande également un vote de la CSVB sur cette proposition.

B. Spectacle « Dans l'œil du mouton »

Monsieur le maire remercie le conseil général et la Maison de la Vallée pour l'excellent spectacle itinérant « Dans l'œil du mouton » donné par la compagnie des Jolies Choses et Pascale Ferrari pour la composition du buffet végétal, dans le cadre des spectacles d'automne financés par le conseil général.

Le maire donne ensuite lecture de 2 courriers :

C. Conseil syndical du Clos Saint Clément

Le conseil syndical remercie la commune pour le travail réalisé par les services de la ville et les bénévoles pendant la crue dans la résidence et dans la ville.

D. Grand Raid des Pyrénées

Le courrier fait un rapide bilan de la course, de ses retombées économiques (5 000 personnes dont 2 300 participants) et médiatiques.

Le président de l'association Majuschule remercie la commune du soutien apporté.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.